068-226800019-20071123-11 40 07-DE

## Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007

Publication: 30/11/2007

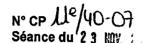
Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



## POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT, DU COMMERCE ET DES SERVICES (OCM) SUR LE TERRITOIRE DU SUNDGAU

La Commission Permanente du Conseil Général.

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- la délibération du Conseil Général n° 2007/I 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- la délibération n° 2007/I 11è/04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2007.
- le rapport du Président du Conseil Général

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- Approuve la participation du Département à l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une OCM sur le territoire du Pays du Sundgau, au titre de la politique départementale de développement local,
- confirme l'engagement financier du Département pour la première tranche de cette OCM, dans le cadre du programme de développement local 2007 au bénéfice de la Communauté de Communes d'Altkirch, à hauteur de 10 465 euros (Fonction 71 -Nature 20414 – Communes et structures intercommunales).

Pour la Président du Conseil Général du Hout-Rhin et par délégation Le 1er Vice-Président

LE PRESIDE

Adopté .....voix contre .....abstentions